



DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de la CHAPELLE DE GUINCHAY
Mairie de LEYNES

Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2023

Présents : Bernard MARTIN ; Bernard JUSTIN ; Anthony AUBLANC ; Isabelle DE GROOTE ; Sébastien LACHARME ; Jacqueline MILAMANT ; Véronique RIGAULT ; Aymeric THILLET ; Christophe WUYLSTEKER

Représentés : Virginie DESGRANGES représentée par Véronique RIGAULT ; Dominique LAURENT représenté par Bernard JUSTIN ; Suzanne BERGERET représentée par Bernard MARTIN ;

Excusés : Aucun

Absent : Roger VARGAS

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal précédent
3. Délibération tableau des effectifs
4. Délibération fonds de concours : réfection toiture du restaurant
5. Délibération fonds de concours : mise en accessibilité toilettes du restaurant
6. Délibération fonds de concours : réfection toiture Chapelle sud de l'église
7. Délibération mise à jour liste de la Commission de contrôle des Impôts Directs
8. Délibération convention bibliothèque
9. Délibération engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25%
10. Comptes rendus de réunions
11. Questions et Informations diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Anthony AUBLANC est désigné secrétaire de séance

2. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal précédent

Adopté à l'unanimité

3. Délibération tableau des effectifs

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de créer un poste d'agent technique à temps non complet. Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité.

4. Délibération fonds de concours : réfection toiture du restaurant

Après avoir entendu Monsieur le Maire concernant la réfection de la toiture du restaurant "La Marmite de l'Echanson", bâtiment communal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de cette opération pour un montant de 31 576.10 € HT
- Décide de solliciter, à ce titre, le fonds de concours "Développement local" auprès de MBA pour un montant de 15 788.05 € HT.

Adopté à l'unanimité.

5. Délibération fonds de concours : mise en accessibilité des toilettes du restaurant

Après avoir entendu Monsieur le Maire concernant la mise en accessibilité PMR des toilettes du restaurant "La Marmite de l'Echanson", bâtiment communal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de cette opération pour un montant de 1 782.76 € HT
- Décide de solliciter, à ce titre, le fonds de concours "revitalisation centre bourg" auprès de MBA pour un montant de 891.38 € HT.

Adopté à l'unanimité.

6. Délibération fonds de concours : réfection toiture Chapelle sud de l'église

Après avoir entendu Monsieur le Maire concernant la réfection de la toiture de la Chapelle Sud de l'Eglise, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve le lancement de cette opération pour un montant total de 5 841.60 € HT
- Décide de solliciter, à ce titre, le fonds de concours "Développement local" auprès de MBA pour un montant de 2 920.80 € HT.

Adopté à l'unanimité.

7. Délibération mise à jour liste de la Commission de contrôle des Impôt Directs (CCID)

Suite à la démission de Madame Fanny ROCHE-GAILLON déléguée titulaire de la commission CCID, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire.

Monsieur Aymeric THILLET s'est proposé pour remplacer Madame Fanny ROCHE GAILLON

Adopté à l'unanimité

8. Délibération convention bibliothèque

A la lecture de la convention d'adhésion à la bibliothèque intercommunale de l'Arlois, le conseil municipal après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec les autres communes membres : Chasselas, Chânes, Saint Vérant.

Adopté à l'unanimité.

9. Délibération engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25%

Annule et remplace la délibération 2022_062 adoptée le 16 décembre 2022 après rejet du Service de Gestion Comptable.

Adopté à l'unanimité.

10. Comptes rendus de réunions

2 janvier 2023 : Commission manifestation pour l'organisation de la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire.

3 janvier 2023 : Le Maire et ses adjoints se sont rendus à la cérémonie des vœux de Monsieur le Préfet et du Président du Conseil Départemental à Mâcon

5 janvier 2023 : M. le Maire s'est rendu à Charnay-Lès-Mâcon à une réunion du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), avec pour objet :

- Rappel des missions du PETR,
- Présentation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours d'élaboration
- Etat d'avancement du Document d'Orientatif et d'Objectif (DOO).
- Ces documents servent de référence pour la création des PLU.

20H21 Dominique LAURENT a rejoint la séance

5 janvier 2023 : Réunion du comité du Syndicat des Eaux. Le prix de l'abonnement annuel pour 2023 passe de 65€ à 75 €. Le prix du mètre cube passe de 1.195 € à 1,21€.

Cette augmentation se justifie par les travaux d'entretien du réseau.

7 janvier 2023 : Réunion du Conseil Communal des Jeunes (CCJ). Il a été évoqué les futurs projets que les jeunes souhaitent organiser, comme par exemple :

- Collecter des denrées alimentaires en faveur de l'association du Restaurant du Cœur.
- Préparer un discours pour leurs participations à la cérémonie des vœux.
- Ramassage de déchets divers sur la commune.
- Jeu de piste dans Leynes afin de découvrir davantage la commune.

10 janvier 2023 : M. le Maire et M. JUSTIN se sont rendus sur invitation de M. DELTHIL , à la salle François Martin à Mâcon, au vernissage de l'exposition « PHOTO'GRAFF EN VRAC & tot'AIM».

12 janvier 2023 : Webinaire dispensé par la base nationale d'adressage. Cette formation en version numérique a permis d'apprendre à se servir du logiciel. La base nationale d'adressage permet de répertorier les noms de rues et d'attribuer un numéro à chaque maison. Elle sert de référence.

12 janvier 2023 : Monsieur le Maire s'est rendu à l'Assemblée Générale de la Treille d'Argent.

17 janvier 2023 : M. JUSTIN s'est rendu au SIVOM pour la préparation du marché de travaux de voirie pour 2023.

18 janvier 2023 : Réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Les communes n'ayant pas budgétisé les frais pour les chemins de randonnées, aucune charge n'a pu être transférée.

11. Questions et Informations diverses

Selon l'arrêté du Maire, les horaires d'extinction de l'éclairage public retenus sont :

- le bourg 23h-6H
- le reste du village 22H-6h

Demande de subvention sur le fonds des amendes de police pour le financement de la signalisation verticale de police.

Réception des devis pour le remplacement des chaudières des logements communaux.

Réception du devis permettant l'installation de radiateurs électriques dans un des logements communaux.

Prochain Conseil 17 février 2023

Séance levée à 21h30